

Le 06/12/2023 - Communiqué de presse - Auteur : Colomiers | Temps de lecture : ± 1 minute et 45 secondes

## Mutuelle santé communale : pas d'augmentation des tarifs en 2024



*Des permanences sont organisées chaque semaine par la mutuelle Just à Colomiers.*

*© Mairie de Colomiers*

Lancé en septembre 2022, le partenariat entre la Ville de Colomiers et la mutuelle Just a déjà permis à **2% de la population d'accéder au service de cette complémentaire santé**, avec **des tarifs raisonnés qui n'augmenteront pas en 2024**.

*"Alors que le contexte inflationniste conduit de nombreuses mutuelles à augmenter leurs tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la mutuelle Just maintient son engagement et n'augmentera pas ses tarifs en 2024. Nous nous félicitons de cette décision qui a été prise par la Mutuelle Just*

à la suite d'un échange constructif avec l'équipe municipale et dans le cadre de la convention qui nous lie", souligne Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole.

## 800 adhérents depuis septembre 2022

**800 Columérines, Columérins et professionnels du territoire ont adhéré à l'offre partenariale de la mutuelle Just** depuis la signature de la Convention en septembre 2022. 58% des adhérents sont des femmes et 42% des hommes, avec une moyenne d'âge de 67 ans.

*"28% des adhérents ne disposaient pas de mutuelle précédemment : ils bénéficient désormais de cette couverture santé. Faciliter l'adhésion à une mutuelle à celles et ceux qui renonçaient aux soins était un enjeu fort de ce partenariat, et nous allons continuer à travailler en ce sens", explique Arnaud Simion, 1<sup>er</sup> Adjoint à Mme le Maire délégué aux Solidarités humaines et à la santé.*

## Prise en charge de la licence sportive

Outre une politique tarifaire avantageuse, grâce à la convention avec la Ville de Colomiers, des prestations de qualité et un suivi de proximité, **la mutuelle Just inclut dans ses forfaits une participation au paiement des licences sportives** pour les membres du foyer, quel que soit leur âge, à hauteur de 40 euros par an et par personne.

*"Ce dispositif de la mutuelle Just colle parfaitement à la dynamique sportive de notre territoire et à notre volonté politique de développer le sport-santé", rappelle Arnaud Simion.*

## Calendrier des permanences

Afin de s'adapter à la demande des Columérines et des Columérins, **la mutuelle Just poursuit ses permanences** en ajustant le calendrier de la manière suivante :

- Mardi matin, semaines paires : Maison citoyenne En Jacca, 22 allée du Balaïtous
- Mardi après-midi, semaines paires : Centre communal d'action sociale et de la santé, place du Languedoc
- Mardi matin, semaines impaires : Maison citoyenne des Ramassiers, 1 allée Georges-Brassens
- Mardi après-midi, semaines impaires : Hôtel de ville, place Alex-Raymond
- Vendredi : Hôtel de ville, place Alex-Raymond

**Contact et prise de rendez-vous : 08 09 54 60 00, [www.just.fr/nos-agences](http://www.just.fr/nos-agences), du lundi au vendredi de 9h à 17h30.**

Les adhésions et le suivi des prestations peuvent également se réaliser directement en ligne sur le site Internet [www.just.fr](http://www.just.fr). Les adhérents qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques ont la possibilité de déposer leurs demandes de remboursement directement à l'accueil de l'Hôtel de ville.

## **VOS CONTACTS**

### **Elise Velasco**

Directrice adjointe de la Communication

05 61 15 21 70

06 61 17 20 69

[elise.velasco@mairie-colomiers.fr](mailto:elise.velasco@mairie-colomiers.fr)